



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 122648

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la question du développement de l'énergie éolienne et l'implantation de nouveaux parcs éoliens. Dans un but de promouvoir ce type d'énergie renouvelable des zones dites « zones de développement » sont constituées dans les départements, et, en même temps, on constate que d'autres programmes dits « schémas éoliens » le sont dans les régions. Ces orientations ont vocation à la poursuite des mêmes objectifs bien qu'ils relèvent de missions d'entités différentes. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures que compte prendre le Gouvernement pour rendre plus cohérents ces deux programmes qui peuvent parfois s'appliquer au même projet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122648

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4030